



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
BUREAU POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

**Première Réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation Civile**  
(Abuja, 19-21 mars 2002)

**Point 1**

**de l'ordre du jour : Stratégies d'élimination des carences dans la Région AFI**

**RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR) EN AFRIQUE**

(Note présentée par le Secrétariat de la CAFAC)

<b>SOMMAIRE</b>
La présente note de travail présente le futur programme de coopération technique de la CAFAC en matière de recherches et de sauvetage
<b>REFERENCES</b>
Rapport APIRG/13 Manuel international de recherches et de sauvetage aéronautiques et maritime (IAMSAR) Annexe 12 à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale
<b>ANNEXES</b>
Résolution S16-7 de la CAFAC Liste des Etats ayant fait part de leur volonté de participer au programme Conclusion 13/56 d'APIRG/13

**1. Introduction**

1.1 Plusieurs tragédies aériennes ont cruellement rappelé à la communauté aéronautique africaine combien il était essentiel de disposer de dispositifs de recherches et sauvetage (SAR) efficaces en Afrique.

1.2 De fait, la mise en œuvre d'un dispositif de recherches et de sauvetage efficace est une responsabilité des Etats contractants de l'OACI, conformément aux dispositions de l'Annexe 12 à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale.

1.3 Pourtant, de nombreuses lacunes existent dans ce domaine dans la plupart des Etats africains.

1.4 Face à ce constat, la CAFAC a entrepris de mettre en œuvre un projet de coopération technique visant à l'amélioration des services de recherches et de sauvetage en Afrique.

## **2. Carences existantes**

2.1 Les lacunes identifiées par les différents rapports et réunions de l'OACI en matière de SAR portent essentiellement sur les aspects suivants :

- obsolescence/inadaptation du cadre réglementaire ;
- déficience des structures et de l'organisation des services SAR ;
- déficit de moyens matériels et humains ;
- absence/insuffisance d'exercices.

## **3. Projet SAR de la CAFAC**

### **3.1 Structure du projet**

3.1.1 Face aux constats préoccupants de l'OACI, et compte-tenu des vies qui pourraient être sauvées par la mise en œuvre de dispositifs SAR plus efficaces en Afrique, la CAFAC souhaite initier une action en 3 phases :

- 1) Evaluation des carences dans les dispositifs SAR en Afrique.
- 2) Traitement des aspects juridiques et organisationnels de futurs dispositifs de Recherches/Sauvetage en Afrique.
- 3) Mise en œuvre de ces dispositifs, y compris l'achat éventuel d'équipements.

3.1.2 Le financement des deux premières phases de ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une déclaration d'intention d'un bailleur de fonds, avec lequel un mémorandum d'entente est sur le point d'être signé.

3.1.3 Il est prévu que l'évaluation porte sur :

- la réglementation en vigueur (réglementation nationale et accords internationaux) ;
- les structures et l'organisation des services SAR ;
- les moyens disponibles (moyens matériels, humains, financiers) ;
- les bilans d'éventuels exercices ou situations de crise réelles.

3.1.4 Il est prévu que la méthodologie de l'évaluation s'appuie sur :

- les rapports de l'OACI (visites des Etats, réunions) ;
- l'envoi d'un questionnaire au coordonateur SAR de chaque Etat et Région de recherches/sauvetage (SRR) ;
- des visites des Etats.

3.1.5 Suivant les conclusions de cette évaluation, un plan d'action sera mis en œuvre.

Ce plan d'action, sous réserve d'adaptation aux besoins spécifiques mis en exergue à l'issue de l'évaluation, pourrait comporter les phases suivantes :

- Mise à jour du cadre réglementaire
- Mise à niveau des structures organisationnelles
- Formation/validation d'expertise locale
- Organisation d'exercices
- Conduite d'une étude/atelier sur les modes de financement des activités SAR notamment dans le cadre d'une approche sous-régionale.
- Bilan des actions et évaluation des réalisations.

### 3.2 Mode opératoire

3.2.1 Dans un souci d'efficacité, il est prévu de procéder par groupe d'Etats. A cet effet, le Continent a été scindé en 6 zones, suivant des critères techniques (regroupement par FIR et/ou SRR).

3.2.2 Les 6 zones définies sont les suivantes :

**Zone 1 :** Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal, Liberia, Sierra Leone

**Zone 2 :** Burundi, Kenya, Ethiopie, Erythrée, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Seychelles, Rwanda, Somalie, Djibouti

**Zone 3 :** Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Niger, Tchad, Centrafrique, Cameroun, Gabon

**Zone 4 :** Maurice, Madagascar, Mozambique, Zimbabwe, Botswana, Afrique du sud, Namibie, Lesotho, Swaziland, Comores

**Zone 5 :** Angola, Congo, RDC, Sao Tome, Guinée Equatoriale, Zambie, Malawi

**Zone 6 :** Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Sahara Occidental, Tunisie.

3.2.3 La première phase du projet devrait concerner les zones 1 et 2. Les Etats participants recevront un questionnaire puis la visite d'une équipe d'experts SAR chargée d'évaluer, avec l'Etat concerné, les principales lacunes en matière de SAR. Sauf avis contraire de l'Etat, le résultat de cette évaluation sera jugé confidentiel et ne sera pas diffusé. Seuls y auront accès l'Etat évalué, la CAFAC, l'OACI, l'équipe d'évaluation et, sous réserve d'accord de l'Etat évalué, l'Etat donateur.

3.2.4 La durée prévue de la mission d'évaluation est d'environ une semaine.

3.2.5 Par la suite, les experts apporteront dans le cadre d'une ou plusieurs autre(s) mission(s) un soutien aux Etats dans la mise à niveau éventuelle de leur cadre juridique et organisationnel SAR.

3.2.6 Parallèlement à ces missions de conseil, des sessions de formation seront organisées dans des écoles africaines.

#### **4. Conclusions**

4.1 Les dispositifs de recherches/sauvetage sont déficients dans de nombreuses zones de la région AFI. Pourtant, les Etats membres de l'OACI sont tenus par l'Article 25 et les dispositions de l'Annexe 12 à la Convention de Chicago de mettre en place ces dispositifs.

4.2 En étroite collaboration avec l'OACI, la CAFAC souhaite donc lancer un projet visant à améliorer ces dispositifs SAR dans la région. Ce projet a été adopté par la 16<sup>e</sup> Session plénière de la CAFAC, au titre de la Résolution S16-7 (**Annexe 1**), et a fait l'objet de la Recommandation 13/56 d'APIRG/13 (voir **Annexe 3**).

4.3 Les Etats ont été informés de ce projet qui pourrait débiter avant la fin de l'année 2001. A ce jour 24 Etats ont manifesté le souhait de participer à ce programme (voir liste en **Annexe 2**).

#### **5. Mesures suggérées**

5.1 La Réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans les paragraphes 1 à 4 de la présente note de travail ;
- b) soutenir l'OACI et la CAFAC dans leurs efforts visant à promouvoir en Afrique des services SAR conformes aux normes internationales.

---

**RESOLUTION S16-7 : SERVICES DE RECHERCHES ET SAUVETAGE EN AFRIQUE****LA COMMISSION :**

**RECONNAISSANT** la responsabilité des Etats contractants de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de services de recherches/sauvetage (SAR) conformément à l'Article 25 de la Convention relative à l'aviation civile internationale ;

**CONSIDERANT** les lacunes existant dans la région AFI en matière de services de recherches/sauvetage ;

**CONSIDERANT** le manque de moyens humains et financiers de nombreux Etats africains et leur difficulté à respecter les normes et pratiques recommandées de l'OACI, et notamment les dispositions de l'Annexe 12 à la Convention de Chicago, en matière de services SAR ;

**RECONNAISSANT** le rôle fondamental des services de recherches/sauvetage dans la chaîne de sécurité de l'aviation civile, tant à l'échelle mondiale que régionale ;

**INVITE** les Etats africains à réaffirmer leur engagement à s'acquitter de leurs responsabilités aux termes du droit international en matière de recherches/sauvetage ;

**CHARGE** le Bureau :

- a) de poursuivre la mise en œuvre du programme de coopération technique de la CAFAC en matière de services SAR ;
- b) de présenter une note de travail relative aux services SAR lors de la 13<sup>e</sup> réunion d'APIRG ; et
- c) d'œuvrer, par les moyens appropriés, à l'amélioration des services SAR en Afrique, en étroite collaboration avec l'OACI.

**INVITE** les Etats africains à participer au programme de coopération technique de la CAFAC en matière de services SAR.

---

**Liste des Pays ayant sollicité une assistance en matière de SAR**

**Le 15/01/02**

Botswana  
Burkina Faso  
Cameroun  
Congo  
Cote d'Ivoire  
Eritrée  
Ethiopie  
Gambie  
Ghana  
Guinée  
Lesotho  
Liberia  
Malawi  
Mali  
Mauritanie  
Niger  
Nigeria  
Ouganda  
Sénégal  
Seychelles  
Soudan  
Tanzanie  
Zambie  
Zimbabwe

**Extrait du Rapport APIRG/13****CONCLUSION 13/56 : PROJET SAR DE LA CAFAC**

**IL EST CONCLU QU'EN COOPERATION AVEC L'OACI LES ETATS SOIENT ENCOURAGES A PARTICIPER AU PROJET INITIE PAR LA CAFAC DONT L'OBJET EST D'AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE (SAR) DANS LA REGION AFI.**